



RÈGLEMENT 223-13-2024

Amendant le règlement de lotissement 223-2008 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)

- ATTENDU** le Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements;
- ATTENDU** que le conseil municipal peut modifier ce règlement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté

1. **MODIFICATION DE L'ARTICLE 26**

Le paragraphe 8 suivant est ajouté à la fin de l'article 26 :

« 8° Pour l'identification cadastrale d'un terrain provenant d'un jugement final rendu par un tribunal ou dans le cas d'une entente hors cours homologuée par un tribunal dans le cadre d'une demande par prescription acquisitive d'un droit de propriété. »

2. **MODIFICATION DE L'ARTICLE 53**

Le texte suivant est ajouté à la fin de l'article 53 :

« La valeur établie par l'évaluateur agréé est valide pour une période maximale de 6 mois à partir de la date de l'évaluation inscrite au rapport indiquant ladite valeur. »

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

Yan Senneville
Greffier – Directeur du Service juridique,
greffe et vie démocratique

Jacques Gariépy
Maire



RÈGLEMENT 223-13-2024

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 223-13-2024* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion : 17 juin 2024

Adoption du 1^{er} projet : 17 juin 2024

Assemblée publique : 10 juillet 2024

Adoption du 2^e projet :

Approbation des personnes habiles à voter :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce xxx 202X.

Yan Senneville
Greffier – Directeur du Service
juridique, greffe et vie démocratique

Jacques Gariépy
Maire